

# PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2018-02-05

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal, tenue à 19 h le 5 février 2018 à la salle du conseil au 4765 chemin de Capelton, Canton de Hatley.

**SONT PRÉSENTS** les conseillères Mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté, Maryse Gaudreau et les conseillers suivants : Messieurs Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Vincent Fontaine,

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

**SONT AUSSI PRÉSENTES** Liane Breton, directrice générale et Kyanne Ste-Marie

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2018
4. Suites au procès-verbal du 8 janvier 2018
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Prolongation de la période de probation Madame Brassard
7. Offre de service Monty Sylvestre SENC
8. PIIA, 165, rue des Méandres
9. Nomination substitut à la MRC Memphrémagog
10. Embauche de Madame Kyanne Ste-Marie
11. Entente d'inspection MRC Memphrémagog
12. Nomination du gestionnaire de compte Visa
13. Avis de motion règlement n° 2018-02 balises numéros civiques
14. Adoption du projet de règlement n° 2018-02 balises numéros civiques
15. Adoption de la politique d'aide financière à la jeunesse sportive, culturelle et scientifique
16. Projet pilote surlargeur chemin Sherbrooke Fonds d'aide pour la sécurité routière
17. Mandat de signature – Rue des Méandres et du Plateau
18. Adoption des comptes à payer
19. Correspondance
20. Divers Semaine de la persévérance scolaire
21. Deuxième période de questions
22. Clôture de la séance

18-02-05.01

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

18-02-05.02

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

18-02-05.03

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JANVIER 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal du 8 janvier 2018 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

18-02-05.04

### **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 8 JANVIER 2018**

Aucune suite

**PROCÈS-VERBAL  
CANTON DE HATLEY**

18-02-05.05

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS**

7 personnes sont présentes et Monsieur Lemonnier dépose un document relatif à la ruralité.

18-02-05.06

**PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE MME BRASSARD**

**ATTENDU QUE** la municipalité a ouvert un poste à temps partiel de secrétaire-réceptionniste le 11 juillet 2017;

**ATTENDU QU'UNE** période de probation avait été convenue pour SIX (6) mois ;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de prolonger ladite période de probation de TROIS (3) mois;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil accepte la prolongation de probation de Madame Valérie Brassard comme secrétaire-réceptionniste de TROIS (3) mois soit jusqu'au 11 avril 2018;

**ET RÉSOLU QUE** le conseil mandate le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents inhérents à ce dossier d'embauche probatoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

18-02-05.07

**OFFRE DE SERVICE MONTY SYLVESTRE SENC**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin et au forfait de consultation au montant de DEUX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (2 400 \$) selon les termes de l'offre du 21 août 2017 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

18-02-05.08

**PIIA, 165 RUE DES MÉANDRES**

**ATTENDU QUE** la demande d'un bâtiment principal est déposée pour la propriété située au 165, rue des Méandres;

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU Qu'à** la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de construction d'un bâtiment principal pour la propriété située au 165, rue des Méandres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

18-02-05.09

**NOMINATION DU SUBSTITUT À LA MRC MEMPHRÉMAGOG**

**ATTENDU QUE** la MRC demande à ce qu'une personne soit nommée en tant que substitut du maire lors des absences de celui-ci;

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**ATTENDU QUE** Madame Sylvie Cassar est maire suppléante pour les prochains huit (8) mois;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ**

**ET RÉSOLU QUE** Madame Sylvie Cassar est nommée en tant que substitut du maire à la MRC Memphrémagog.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

18-02-05.10

**EMBAUCHE DE MADAME KYANNE STE-MARIE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**ATTENDU QUE** Madame Breton quitte ses fonctions pour sa retraite;

**ATTENDU QU'**il y a eu des entrevues pour le poste de direction à combler et que la candidature de Madame Kyanne Ste-Marie a été retenue;

**ATTENDU QU'**une entente a été acceptée entre Madame Ste-Marie et la municipalité;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley accepte la nomination de Madame Kyanne Ste-Marie comme directrice générale de la municipalité à compter du 6 février 2018 avec une période de probation de six (6) mois.

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley mandate le maire à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir et tous les documents relatifs à ce dossier.

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley mandate la nouvelle directrice générale, Madame Kyanne Ste-Marie à signer tous les documents et chèques pour la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

18-02-05.11

**ENTENTE INSPECTION MRC MEMPHRÉMAGOG**

**ATTENDU QUE** l'entente d'inspection avec la MRC date de janvier 2004 et doit être renouvelée, car depuis ce temps certains services de la MRC ont changé et de nouvelles municipalités se sont ajoutées;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'adopter une nouvelle entente intermunicipale de service d'inspection et d'y inclure les municipalités membres de l'entente actuelle;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil accepte l'adoption de la nouvelle entente de service d'inspection et mandate le maire et la directrice générale de signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à cette nouvelle entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

18-02-05.12

**NOMINATION DU GESTIONNAIRE DE COMPTE VISA DESJARDINS.**

**ATTENDU QUE** la nomination en tant que gestionnaire du compte Visa Desjardins doit être corrigée;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution quant à ce dossier de gestionnaire du compte Visa;

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**ATTENDU QUE** Madame Annie Deshaies est adjointe à la trésorerie et est responsable des comptes à payer;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** la personne morale : *Le Canton de Hatley* délègue à la personne identifiée ci-après soit à Madame Annie Deshaies le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

**ET RÉSOLU QUE** la personne morale : *Le Canton de Hatley* soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

**ET RÉSOLU QUE** la personne morale *Le Canton de Hatley* s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

**ET RÉSOLU QUE** Madame Annie Deshaies soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

18-02-05.13

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2018-02 BALISES DE REPÉRAGE POUR NUMÉROS CIVIQUES**

**PATRIC CLOWERY** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption le règlement n° 2018-02 concernant les balises de repérage. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

18-02-05.14

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-02 BALISES DE REPÉRAGE POUR NUMÉROS CIVIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité adopte le projet de règlement n° 2018-02 concernant les balises de repérage pour les numéros civiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

18-02-05.15

**ADOPTION DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE À LA JEUNESSE ÉLITE SPORTIVE, CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE**

**ATTENDU QUE** la municipalité veut se doter d'un cadre de référence afin d'harmoniser l'aide qu'elle veut accorder aux personnes résidant sur le territoire de la Municipalité du Canton de Hatley et de reconnaître l'excellence de la jeunesse qui y habite, plus particulièrement lors d'activités ou d'événements à caractère régional, provincial, national ou international;

**ATTENDU QUE** la municipalité veut reconnaître le talent d'exception des personnes par l'entremise d'un soutien financier et soutenir les familles dont un membre se démarque par un talent exceptionnel et encourager les personnes à poursuivre leurs efforts dans leur discipline respective;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU**

## **PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité adopte la politique d'aide financière à la jeunesse élite sportive, culturelle et scientifique;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à cette politique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

18-02-05.16

### **PROJET PILOTE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**ATTENDU QUE** le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route et ainsi diminuer les risques de décès et de blessures des usagers du réseau routier notamment les types de clientèle les plus vulnérables comme les cyclistes, la clientèle scolaire, les personnes âgées et les personnes en perte d'autonomie

**ATTENDU QUE** le chemin Sherbrooke fait partie des chemins ciblés pour la sécurité routière et que l'aide financière du ministre est de 50 % des coûts admissibles;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité présentera un projet pilote de surlargeur sur une partie du chemin Sherbrooke et que ce projet représente un somme de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$), somme prise à même le surplus cumulé;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

18-02-05.17

### **MANDAT DE SIGNATURE RUE DES MÉANDRES ET DU PLATEAU**

**ATTENDU** l'entente de règlement hors cour intervenue entre la Municipalité et 9154-1482 Québec inc. en date du 6 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 3.3 de ladite entente, la Municipalité souhaite maintenant acquérir les rues des Méandres et du Plateau, incluant les ouvrages y ayant été réalisés;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 3.2 de ladite entente, la Municipalité se réserve le droit de procéder plus tard à l'acceptation finale du réseau d'aqueduc à l'égard duquel les travaux correctifs mentionnés à l'article 2 de ladite entente doivent être réalisés et, ainsi, elle ne procédera à l'acceptation finale des travaux et à l'acquisition du lot 4 775 219 du cadastre du Québec qu'ultérieurement, et ce, lorsqu'elle sera satisfaite de la complète exécution des obligations de 9154-1482 Québec inc.;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** la Municipalité procède à l'acquisition des rues des Méandres et du Plateau, connues respectivement sous les lots numéros 4 775 223, 4 775 208 et 4 775 224 du cadastre du Québec, au montant de UN DOLLAR (1 \$), le tout conformément aux modalités de l'entente de règlement hors cour;

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents inhérents à l'acquisition des lots numéros 4 775 223, 4 775 208 et 4 775 224 du cadastre du Québec.

**PROCÈS-VERBAL  
CANTON DE HATLEY  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

18-02-05.18

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal*

<b>NOS CHÈQUES FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
201701353 à 201701382	65 167,40 \$
201800020 à 201800078	115 381,24 \$
Salaires janvier 2018	38 302,78 \$

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 6 février 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

18-02-05.19

**CORRESPONDANCE**

MMQ ristourne de 2 490 \$

18-02-05.20

**DIVERS - SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé depuis 12 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'environ 20 % de ses jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (25.4 % pour les garçons et 14.4 % pour les filles);

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;

**CONSIDÉRANT QUE** les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail du Projet PRÉE et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**CONSIDÉRANT QUE** le Projet PRÉE organise, du 12 au 16 février 2018, la 9<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « Vos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'Estrie;

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité proclame que les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2018 comme étant les journées de la persévérance scolaire.

D'appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, de la santé, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

18-02-05.21

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une question concernant la surlargeur du chemin Sherbrooke.  
Une rencontre le 12 février 19 h avec la firme J.P. Cadrin afin d'obtenir des explications sur le dépôt du rôle.

18-02-05.22

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Sylvie Cassar propose la clôture de la séance à 19 h 45.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Martin Primeau  
Maire

---

Liane Breton  
Directrice générale